



www.justice.gouv.fr

[@justice_gouv](https://twitter.com/justice_gouv)

**Discours de Monsieur Jean-Jacques URVOAS
garde des Sceaux, ministre de la Justice,
à l'occasion du trentenaire du Palais de Justice de Meaux**

Lundi 26 septembre 2016

Seul le prononcé fait foi

Je suis très honoré d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion des trente ans de notre Palais de Justice.

Un anniversaire est toujours l'occasion de se retourner sur les années passées et d'anticiper les années à venir.

30 ans c'est à la fois le recul de la maturité et l'enthousiasme de la jeunesse !

La présence de nombreux « ex » du tribunal est un bon indicateur de ce que ce palais de Justice est aimé et a été le recueil de beaux moments.

En regardant les photos de ce palais de Justice, je me suis fait la réflexion suivante :

Nous ne prêtons pas souvent attention aux bâtiments. Pas souvent, et parfois même, jamais !

Les monuments, si ! Nous les contemplons, nous lisons notre guide touristique, nous en faisons le tour, nous prenons des photos.

Mais les bâtiments, c'est plus compliqué.

Et encore plus lorsque ce sont des bâtiments du quotidien, dans lesquels nous pénétrons tous les jours ou régulièrement.

Ils n'attirent plus notre attention.

Et puis, il y a des moments particuliers, qui nous font de nouveau relever la tête, contempler, scruter les détails...

Un anniversaire tel que celui-ci en est l'occasion.

Paul Valéry avait une drôle de taxinomie des bâtiments.

Dans *Eupalinos ou l'Architecte*, rédigé en 1921, il explique qu'il y a les bâtiments muets, les bâtiments qui parlent et, plus rares, les bâtiments qui chantent !

A la réflexion, je ne suis pas d'accord avec lui.

Je pense que tous les bâtiments parlent, certes, avec plus ou moins de lyrisme, mais tous parlent.

Et lorsqu'ils ne parlent pas, ce ne sont pas les bâtiments qui sont muets, c'est nous qui sommes sourds !

Alors, qu'est-ce que ce Palais de Justice nous dit ?

Tout d'abord, il nous montre qu'il est une ville dans la ville !

S'il regroupe le tribunal de grande instance et le conseil des prud'hommes, avec les services administratifs annexes, il s'insère avant tout dans un ensemble architectural plus vaste qui réunit également le tribunal d'instance, l'hôtel de police, l'hôtel des finances, des services de la sous-préfecture et des équipements municipaux sociaux et culturels.

En comprenant désormais le Bureau d'Aide aux Victimes, devenu plus que nécessaire, ce palais est une véritable cité judiciaire.

Si nous l'observons bien, nous constatons qu'il symbolise une grande institution, tout en étant un lieu ouvert sur des débats contradictoires accessibles au public.

Il y a la monumentalité ; il y a aussi l'humanité !

Dans sa titanesque étude des palais de justice de France, Etienne Madranges nous explique que tout palais de justice est l' « *union du sacré et de la proximité* ».

Mais le dosage est toujours difficile à trouver et les trois architectes Xavier Menu, Thierry Gruber et André Korniloff, l'ont savamment découvert.

Pour le « *sacré* », je crains de ne pas avoir l'expertise requise pour me prononcer, mais à l'évidence pour la proximité, ce palais y répond.

Son architecture marque la distance avec l' ancestrale figure d'une justice « en son palais » à la fois majestueuse et écrasante.

Ces façades inspirées des temples grecs avec des entrées monumentales et des escaliers imposants.

Nos palais modernes cherchent un équilibre entre la fonctionnalité et la symbolique et en ce sens, ils sont les miroirs de la société.

Et c'est cela, aussi, que nous disent ces plaques de verre, qui reflètent celles et ceux qui les entourent.

Ils offrent ainsi un cadre singulier où la justice peut être rendue.

L'expression est simple et belle mais sa réalité est bien plus complexe.

Comment savoir, comment être sûr qu'une décision est juste ? Par rapport à qui ? Par rapport à quoi ?

L'acte de juger est une responsabilité particulière car le don de juger n'existe pas.

Juger n'est pas un honneur mais une charge.

Non une source de gloire mais une exigence de modestie et de doute.

Une tâche si délicate que pour y parvenir, il faut de la sérénité, du courage et ne pas se disperser.

Voilà pourquoi je reprends les mots de Robert Badinter, lorsqu'il inaugura ce tribunal, le 6 février 1986 :

« il faut rendre hommage aux femmes et aux hommes de justice qui n'obtiennent pas, comme ils le mériteraient, la reconnaissance de leurs concitoyens ».

Ces mots sont hélas toujours vrais.

Alors, concrètement, comment cet hommage doit-il se traduire ?

D'abord en valorisant vos métiers et en expliquant le sens qu'ils ont dans et pour la société. C'est par exemple la démarche de l'exposition qui nous a été montrée : *« les jeunes citoyens »*.

Ensuite, en rendant vos métiers attractifs pour susciter des vocations.

C'est, par exemple, ce que j'ai souhaité faire, avec la loi organique du 8 août 2011 qui donne un statut au JLD.

Cette fonction, ô combien importante au regard de l'article 66 de la Constitution qui institue l'autorité judiciaire gardienne de la liberté individuelle, se trouve mieux reconnue.

Je sais l'importance qu'elle occupe dans cette juridiction, qui est l'une des premières de France, en matière de contentieux des étrangers.

Je forme le vœu qu'elle puisse attirer les vocations, bien davantage qu'aujourd'hui.

Valoriser vos métiers, c'est aussi les recentrer sur leurs missions essentielles : celle de trancher les litiges par l'application du droit.

Ce n'est pas d'enregistrer des PACS, ni d'homologuer des accords qui ne tranchent aucun contentieux.

Et c'est ce que je souhaite faire avec le projet de loi « modernisation de la justice du 21^{ème} siècle ».

Vous rendre hommage, c'est enfin vous donner des conditions de travail dignes qui vous permettent de mener à bien vos missions.

Avec des moyens matériels et humains à la hauteur de ce dont vous avez besoin.

Vous le savez : j'ai fait du budget mon combat, l'unique combat, puisqu'il détermine tous les autres et parce que j'ai peu de temps pour agir.

J'ai volontairement utilisé des mots crus et cela me fut reproché.

J'ai parlé d'une institution « *en voie de clochardisation* ».

Je l'ai fait pour désigner à la fois un risque et nommer une réalité.

Désigner la pauvreté du ministère c'était porter atteinte à la majesté de son œuvre m'a-t-dit !

Mais j'aurais préféré que l'on soit choqué par la réalité que je décrivais, celle que vous connaissez, que vous subissez.

Reste que les premiers arbitrages pour 2017 sont prometteurs et devraient permettre de conjurer le risque que je viens d'évoquer.

A ce stade, notre budget devrait être de 6,9 milliards, c'est-à-dire, à la fois :

- Peu (2,04%) des dépenses de l'Etat hors charge de la dette,
- Et beaucoup puisque cela représente une progression de 300 millions en un an, et donc une hausse de 14 % depuis 2012.

Nous saurons dans quelques jours, la répartition de cette masse et mon intention est de l'affecter principalement au fonctionnement des juridictions.

Et puis il y aura le débat parlementaire où je pourrais encore plaider pour convaincre que les efforts doivent continuer.

Car à mes yeux, le budget de la justice ressemble à ses bois tordus qu'on peine à redresser car ils ont poussé ainsi au fil des ans.

Il faut donc de la patience et de la persévérance...

Mesdames et Messieurs, je ne serai pas plus long (puisque, même si je vais y assister, je ne participe pas au concours de l'éloquence !).

Je souhaiterais seulement vous rappeler ces mots du philosophe Alain de Botton, LE philosophe par excellence de l'architecture.

Selon lui, nous accordons de l'importance à l'architecture, parce que nous sommes convaincus que nous sommes, pour le meilleur et pour le pire, des personnes différentes dans des lieux différents.

Nous sommes convaincus que c'est la tâche de l'architecture de rendre plus clair à nos yeux ce que nous pourrions *idéalement* être.

C'est pour cela aussi que les Palais de Justice sont si importants : ils nous rappellent que nous pourrions être plus justes, que nous pourrions être meilleurs !

Je vous remercie de votre attention.

Contact presse – Cabinet du garde des Sceaux
01 44 77 63 15 secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr